

## Augmentation de capital annoncée

### **COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO- EUROPIENNE VIE «CARTE VIE»**

Siège social : Immeuble CARTE. Entrée B. Lot BC4, Centre urbain nord -1082- Tunis

La société CARTE VIE annonce qu'en application de la décision du comité général des assurances auprès du ministère des finances N°13/385 en date du 15 avril 2013, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 juin 2013 ont décidé d'augmenter le capital social de la compagnie de **3.000.000 dinars** pour le porter de **5.000.000 dinars à 8.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **300.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé les modalités de l'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et suppression de droit préférentiel de souscription et a décidé de réserver cette augmentation à la société COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE «CARTE» et à M<sup>me</sup> Afifa BOUGHZOU.

#### **Caractéristiques de l'émission :**

##### **Montant :**

Le capital social sera augmenté d'un montant de **3.000.000 dinars** et sera porté de **5.000.000 dinars à 8.000.000 dinars** et ce, par la création et l'émission de **300.000 actions nouvelles** de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

##### **Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit **10 dinars** l'action, sans prime d'émission.

La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

##### **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juin 2013 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en réservant la totalité de l'augmentation de capital, soit la souscription aux 300.000 actions nouvelles, au profit des actionnaires ci-dessous et qui souscriront à l'augmentation du capital dans les proportions suivantes :

<b>Nom de l'actionnaire</b>	<b>Nombre d'actions à souscrire</b>	<b>Nominal de l'action à souscrire</b>	<b>Montant des versements à effectuer</b>
1- Société CARTE -S.A-	299.340 actions	10 DT	2.993.400,000 DT
2- Mme. Afifa BOUGHZOU	660 actions	10 DT	6.600,000 DT
<b>Total</b>	<b>300.000 actions</b>		<b>3.000.000,000 DT</b>

##### **Période de souscription :**

La souscription aux 300.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée aux actionnaires sus-visés et ce, du **15 juin 2013 au 30 juin 2013 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

**Lieu de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions seront reçus et les versements seront effectués au siège social de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPIENNE VIE «CARTE VIE» : Immeuble CARTE. Entrée B. Lot BC4, Centre urbain nord –1082– Tunis.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société CARTE VIE et ouvert à cet effet auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB) - Agence Centrale, sous le numéro **01-001-020-1192-0115-47-78**.

**Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 300.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2013** et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.